

Règlement Hackath'Yon

Présentation générale de l'événement

L'association Code2Be, 123, boulevard Louis Blanc, 85000 LA ROCHE SUR YON ci-après désignée « l'Organisateur ».

Objet du concours

Code2Be organise un concours, ci-après désigné le « Hackath'Yon », pour lequel aucun droit d'inscription n'est exigé, qui a pour objectif d'accompagner et de mettre en valeur des projets d'application ou de service ou de visualisation de données interactive réutilisant notamment des données publiques (ou rendues publiques), ou facilitant la réutilisation de données autour des domaines de l'environnement, de la mobilité et de l'énergie.

Participants

Sont admis à participer au Concours les candidats éligibles (ci-après désignés les « Candidats Eligibles ») ; c'est à dire étudiants ou non, à l'exclusion des personnes morales. Les candidats doivent participer en équipe d'au moins 2 participants. Ils devront désigner un membre de l'équipe en charge des relations avec l'Organisateur (ci-après désigné le « Membre Référent »).

Il est recommandé de mêler des compétences techniques et créatives.

Chaque participant se présente avec son propre matériel et ses logiciels. La présence physique des Candidats Eligibles lors des temps fort (sur le lieu du hackathon ou chez les partenaires) est obligatoire :

- Soirée d'ouverture, fablab du Groupe Atlantic,
- Journée "code" du samedi, Loco Numérique,
- Soirée de formation à la prise de parole le mardi, fablab du Groupe Atlantic,
- Soirée de remise des prix, Loco Numérique.

Les Candidats Eligibles acceptent la médiatisation de leur personne et de leurs réalisations. (Articles dans la presse, sur internet, télévision, et communication interne des partenaires..)

Projets

Sont admis à participer au Concours tous les projets éligibles (ci-après désignés les « Projets Eligibles ») ; c'est à dire :

- les projets d'application, de service ou de visualisation de données ,
- portés par un Candidat Eligible,
- réutilisant au moins un jeu de données fourni par l'Organisateur,
- créant une valeur ajoutée culturelle, écologique, technologique, sociale, citoyenne et/ou économique démontrable notamment par comparaison aux développements homologues existants sur le marché ou dans le domaine public (ci-après désignée la « Valeur Ajoutée »),
- et dont la publication et/ou l'utilisation ne soient pas contraires à la Législation ou la Réglementation en vigueur et/ou à l'Ordre Public.

Les Projets Eligibles pourront, par ailleurs, recourir à toute autre source d'informations et de données accessible en ligne, qu'elle soit publique ou privée, notamment pour enrichir leurs fonctionnalités. Inscriptions

Pour s'inscrire au Concours, les Candidats Eligibles devront remplir le formulaire d'inscription accessible sur le site de l'Organisateur : <http://www.hackathyon.fr/>

L'Organisateur accusera réception des inscriptions au Concours par courrier électronique à l'adresse renseignée par les Candidats Eligibles lors de leur demande d'inscription.

Le calendrier

Le calendrier du Concours est décliné comme suit :

- 15 Septembre 2018 : Publication du règlement du Concours et ouverture des inscriptions
- 2 Octobre 2018 à 20h : Fermeture des inscriptions (heure et date limite de dépôt des dossiers de candidature)
- 4 Octobre 2018 au 11 Octobre 2018: Tenue du concours
- 11 Octobre 2018 : Présentation publique des Lauréats et remise de prix

NB : L'Organisateur se réserve le droit de modifier une ou plusieurs des échéances ci-dessus listées ou un des articles du présent règlement sous réserve d'une notification publique sur son site Internet <http://www.hackathyon.fr/>

Déroulement de la compétition

Chaque participant doit venir avec son matériel (ordinateurs, smartphone pour tester les applications, rallonges,). Les candidats recevront leur kit de participation contenant les informations importantes pour le concours ainsi que des goodies lors de la soirée d'ouverture.

Les dotations

Les lots seront délivrés par le Jury. Ils comprennent notamment :

Des Google Home, offerts par l'organisation
Des chèques cadeaux utilisables en France, offerts par ENEDIS,
Des abonnements à la bibliothèque numérique de l'Ecole ENI
Des ebooks informatiques, offerts par Code2Be

Le jury

Le jury du Hackath'Yon est composé de membres des organisateurs et des partenaires de l'évènement.

Le résultat des délibérations du jury et la remise des prix auront lieu le jeudi 11 octobre lors de la soirée de clôture de l'Innovation Week. Le choix des vainqueurs ne pourra être contesté par les candidats.

Propriété intellectuelle

Le Candidat déclare disposer de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle ou être dûment autorisé à agir au nom et pour le compte du ou des titulaire(s) des droits du Projet. Le Candidat reconnaît être informé qu'il sera tenu pour seul responsable en cas d'inexactitude de la présente déclaration et de violation de son obligation de garantie, l'Organisateur et les partenaires des Concours étant garanti contre tous recours de tiers à cet égard. Ni l'Organisateur, ni les acteurs partenaires (ci-après désignés par « Les Partenaires ») n'acquièrent aucun droit de propriété sur les contenus publiés par les Candidats sur tous les supports en ligne ou hors ligne. Cela inclut notamment leurs contributions écrites, illustratives, leurs vidéos, leurs documents, leurs développements, leurs données personnelles et plus généralement toutes informations publiées par leurs soins sur tous les supports (ci-après collectivement désignés par le « Contenu Utilisateur »).

Obligations des Candidats Lauréats

Les Lauréats autorisent, pour l'année 2018, l'Organisateur à publier leur nom ainsi que la description de leur projet dans le cadre de toutes actions de communication liées au Concours, sans pouvoir prétendre dans ce cadre à aucun droit, quel qu'il soit. En acceptant d'être désigné Candidat Lauréat, celui-ci s'engage à tenir l'Organisateur régulièrement informé de l'état d'avancement du Projet et ce pendant a minima les 12 mois consécutifs à sa désignation en tant que Lauréat, et ce par le truchement de points d'information mensuels. Les Lauréats peuvent éventuellement bénéficier d'une communication des Projets dont ils sont porteurs par le biais d'actions de médiatisation et d'animation initiées par l'Organisateur et/ou les Partenaires. Pour ce faire, les Lauréats s'engagent, pendant a minima les 12 mois consécutifs à leur désignation en tant que Lauréats à :

- à accepter de répondre à toutes sollicitations de l'Organisateur ou des partenaires des Concours, et plus largement de la presse ;
- à promouvoir les Concours, notamment en soulignant chaque fois qu'il sera ainsi sollicité qu'il est « Lauréat du Hackath'Yon 2018 ».

Les Lauréats veilleront à ce que la mention « Lauréat du Hackath'Yon 2018 » figure sur le Projet pour lequel il aura été distingué, ainsi que sur les publications qui en assureront la promotion. Les Lauréats acceptent expressément que : ledit Projet puisse être présenté, dans une forme suffisamment démonstrative et préalablement convenue avec eux, sur tout site Internet édité par l'Organisateur dans le cadre de la communication du Concours et/ou sur les sites des partenaires du Concours. Plus largement, les Lauréats acceptent que le Projet Lauréat dont ils sont porteurs puisse être présenté, dans une forme suffisamment démonstrative et préalablement convenue avec eux, sur tous médias (télévisions, radios, Internet, etc.) dans le cadre de la promotion du Concours.

Frais de représentation

Les Candidats sont informés que les frais afférents à leur participation au Concours ne seront pas pris en charge par l'Organisateur.

Renseignements et données personnelles

En application de la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les Candidats inscrits au concours disposent des droits d'opposition (art. 26), d'accès (art. 34 à 38), de rectification et de suppression (art. 36) des données personnelles les concernant en écrivant à l'Organisateur à l'adresse mentionnée en tête du présent règlement.

Acceptation du présent règlement

Le présent règlement et le dossier de candidature, sont disponibles sur le site internet de l'Organisateur pendant la période du Concours. Il est adressé, à titre gratuit, par courrier électronique sur simple demande par courrier électronique auprès de l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement sous réserve d'une notification publique sur son site Internet <http://www.hackathon.fr/>
La participation d'un Candidat au Concours vaut acceptation du présent règlement.